

# **A – Examen professionnel : Accès au corps des Attaché·es d'administration de l'État pour 2027**

Un [arrêté du 13 mai 2026](#) autorise, au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attaché·es d'administration de l'État relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Une note de service plus complète sera publiée prochainement sur le [B.O. Agri](#) dans la partie « Service des ressources humaines » des sommaires. Nous vous recommandons vivement d'en prendre connaissance dès sa parution.

## **Inscriptions**

Les inscriptions se font par voie électronique sur le site :

[concours.agriculture.gouv.fr](https://concours.agriculture.gouv.fr)

Elles seront ouvertes du **22 mai 2026** au **22 juin 2026** à minuit – heure de Paris.

**La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 6 juillet 2026.**

**Conditions pour se présenter à**

# L'examen

Pour se présenter à cet examen professionnel, les candidat·es doivent justifier, au **1er janvier 2027**, d'au moins **six années de services publics** dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Nous attirons également l'attention des candidat·es sur le fait que la réussite à cet examen professionnel implique une **obligation de mobilité**.

Les dispositions spécifiques concernant les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière – y compris les candidat·es en situation de handicap – sont détaillées dans [l'arrêté publié sur Légifrance](#).

## Calendrier des épreuves

### Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera dans les centres ouverts sur le territoire national le :

**17 septembre 2026**

Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du **12 octobre 2026** sur le site :

[concours.agriculture.gouv.fr](https://concours.agriculture.gouv.fr)

### Dossier [RAEP](#)

Les candidat·es déclaré·es admissibles devront déposer leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle – RAEP – avant le :

**9 novembre 2026**

## **Épreuve orale d'admission**

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à partir du :

**14 décembre 2026**

Les résultats d'admission seront publiés à partir du **21 décembre 2026** sur le site :

[concours.agriculture.gouv.fr](http://concours.agriculture.gouv.fr)

# **Pour vous aider à préparer cet examen professionnel**

Les agent·es disposent de **5 jours par an de dispense de service** pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

Cette possibilité est prévue par :

- l'article 21 du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 ;
- pour les agent·es non titulaires, l'article 6 du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007.

Plusieurs ressources peuvent vous aider à préparer l'examen.

Sur le site [concours.agriculture.gouv.fr](http://concours.agriculture.gouv.fr), vous pouvez notamment :

- consulter les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour mieux comprendre les exigences de l'examen ;
- vous entraîner avec les annales des épreuves passées ;

- prendre connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys ;
- vérifier les programmes des épreuves ;
- consulter les plannings des épreuves orales ;
- retrouver les résultats d'admissibilité et d'admission.

## Formations de préparation

Vous pouvez consulter le site de la formation continue du ministère :

[formco.agriculture.gouv.fr](http://formco.agriculture.gouv.fr)

Des formations « Dossier RAEP » et « Préparation à l'oral » peuvent être proposées par certaines délégations régionales Formco.

Un module de formation en ligne intitulé « **Élaboration d'un dossier de RAEP** » est également proposé en autoformation sur la plateforme MENTOR :

[Accéder au module MENTOR](#)

Les offres interministérielles de formation sont consultables sur le site SAFIRE :

[safire.fonction-publique.gouv.fr](http://safire.fonction-publique.gouv.fr)

Enfin, le SNASUB-[FSU](#), syndicat ami de la FSU, met à disposition un guide très utile pour préparer l'épreuve orale :

[Bien préparer l'oral d'un concours – guide du SNASUB-FSU](#)

# **L 'Élan commun vous accompagne**

l'Élan commun invite les agent·es concerné·es à anticiper leur inscription, à préparer sans attendre leur dossier RAEP et à se rapprocher des dispositifs de formation disponibles.

Nous restons attentif·ves à la publication de la note de service sur le B.O. Agri et reviendrons vers les agent·es dès sa parution.